



# Atelier Tierdam

WWW.ATELIER-TIERDAM.FR

## CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

### Conditions Générales de Vente

*Vous trouverez ci-après les Conditions Générales de vente ATELIER TIERDAM.*

*Le prestataire et le client étant ci-après dénommés, ensemble, « les parties » ou l'un d'entre eux indifféremment « une partie ».*

*Le prestataire exerce une activité de location d'espaces de travail et de stockage.*

*Le client a souhaité avoir recours aux services de prestataire.*

#### OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles la Société ATELIER TIERDAM, SAS au capital de 1 000 euros, immatriculée 882 288 970 00016 RCS NANTES, dont le siège social est situé à La Chotinière 44240 SUCE SUR ERDRE (ci-après : « ATELIER TIERDAM ») fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé ainsi que les services associés décrits à l'article 1 (ci-après désignés ensemble : « liste des prestations ») à chacun de ses utilisateurs (ci-après : un « Client »). ATELIER TIERDAM et le Client sont ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) ». Le Client reconnaît accepter les présentes Conditions Générales à partir du moment où il décide de bénéficier des services de ATELIER TIERDAM. Son acceptation ne peut être que pleine et entière. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas utiliser les Services. Le contrat conclu entre ATELIER TIERDAM et le Client aux termes des présentes conditions générales constitue un contrat civil de prestation de services. En l'absence d'une jouissance exclusive, les Services excluent l'application des dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux professionnels et celles des articles L145-1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux, le présent contrat ne constituant pas un bail. Les Services sont accessibles à toute personne disposant de la pleine capacité juridique. Les personnes mineures de plus de 16 ans peuvent toutefois, à titre exceptionnel, accéder aux Services, à la condition de fournir à ATELIER TIERDAM l'accord écrit de leur représentant légal.

## **OBLIGATIONS DES PARTIES**

Le prestataire s'engage à fournir au client un espace de travail avec les services associés (voir partie « liste des prestations »).

Le client quant à lui a l'obligation de verser une redevance pour ces mêmes prestations.

## **INFORMATION PRECONTRACTUELLE**

Le client est en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du service via le site Internet [www.atelier-tierdam.fr](http://www.atelier-tierdam.fr). Grâce à celui-ci le propriétaire remplit son obligation d'information conformément aux dispositions de l'article L. 111-2 du code de la consommation, ce que le client reconnaît.

## **ARTICLE 1 - LISTE DES PRESTATIONS**

Le prestataire propose au Client, selon les modalités et conditions fixées aux présentes, les services qui suivent, dans ses locaux situés au 121 impasse de la Baumondière 44240 SUCE SUR ERDRE :

- Location de bureaux individuels
- Location de Place en espace de coworking
- Stockage en box
- Location d'espace de réunion
- Location d'un fab lab

## **ARTICLE 2 - LOCAUX**

L'accès aux locaux n'est possible qu'aux horaires d'ouverture établis par le prestataire sur son site Internet [www.atelier-tierdam.fr](http://www.atelier-tierdam.fr).

L'accès se fait avec un badge personnel ou code. Celui-ci ouvre le portail, ouvre l'entrée du bâtiment et votre bureau s'il est fermé.

« Le résident » (client titulaire d'un contrat de plus de 1 mois) a un accès 24/24h et 7/7j.

Le client s'engage à ne faire rentrer personne d'autre y compris des personnes s'identifiant comme membre du coworking. Dans le cas où le Client viendrait à ne pas respecter cette condition prestataire se réserve le droit de résilier l'abonnement du Client sans préavis et sans possibilité de remboursement. Le prestataire engagera les poursuites judiciaires adéquates si elle le juge nécessaire.

Dans le cas où le Client perdrait son badge et pour quelques raisons que ce soit, ce dernier sera redevable envers le prestataire de la somme de 15 € (quinze euros) correspondant à la réédition de son badge.

### **ARTICLE 3 - RESERVATION**

Le client devient « **résident** » dès lors qu'il signe un contrat de plus d'un mois.

La réservation d'un espace se fait sur le site Internet [www.atelier-tierdam.fr](http://www.atelier-tierdam.fr) ou bien pour les contrats de plus de 1 mois par mail avec signature d'un contrat plus complet.

A l'expiration du présent contrat le client s'engage à :

- Vider son casier de l'ensemble des biens qui y sont déposés. A défaut, le Client autorise expressément le prestataire à vider son casier, à charge pour elle de tenir les biens qui y sont déposés à la disposition du Client pendant une période qui ne saurait excéder trois jours. Au-delà de ce délai, le Client sera réputé avoir abandonné ses biens et le prestataire pourra en disposer librement.
- Remettre au prestataire la clef de son casier ou de son bureau.
- Remettre au prestataire son badge d'accès à l'Espace.

### **ARTICLE 4 - ANNULATION**

Pour les contrats de plus de 1 mois :

L'annonce de la rupture du contrat doit être envoyée par mail à [contact@atelier-tierdam.fr](mailto:contact@atelier-tierdam.fr). Cette demande doit être la plus précise possible afin d'être traitée de la meilleure façon.

Le contrat ne peut pas être résilié par une des parties pendant sa durée. Sauf en cas de faute commise par une des parties ou bien d'un commun d'accord. Dans ce cas uniquement le préavis est de 15 jours. En cas de rupture anticipé invoqué par le prestataire, le client se verra réévaluer la remise qui lui était accordée en fonction du temps réellement exécuté.

Pour les réservations faites sur le site Internet :

- Possible 24h avant l'utilisation de la prestation pour les réservation à la journée.
- Possible 7 jours avant l'utilisation de la prestation pour les réservation au mois.

## **ARTICLE 5 - MODALITES DE REGLEMENT**

- Les tarifs des Services sont précisés sur la page « Tarifs », disponible sur le site internet [www.atelier-tierdam.fr](http://www.atelier-tierdam.fr).
- Le paiement se fait directement sur le site Internet via CB.
- Tout paiement a lieu à une facture à en-tête prévue par le prestataire comportant l'ensemble des indications légales en vigueur.

## **ARTICLE 6 - MODIFICATION / NULLITE DU CONTRAT**

Aucun document postérieur, aucune modification du contrat quelle qu'en soit la forme ne produira d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dument daté et signé par elles.

Si l'une quelconque des stipulations du contrat s'averait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres stipulations.

## **ARTICLE 7 - REGLES DE BONNE CONDUITE**

Les partie s'engagent à toujours se comporter l'un envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'ils risquent de rencontrer à l'occasion de l'exécution du contrat ainsi à coopérer à la bonne exécution du contrat.

Le client s'engage à avoir des comportements appropriés envers les autres clients présents sur le site.

## **ARTICLE 8 - ASSURANCES A SOUSCRIRE**

Chaque Partie s'engage à être assurée pour les risques associés à l'exécution du Contrat pendant toute la durée de celui-ci et ce auprès d'une Compagnie d'assurances française.

Le Client est seul responsable du matériel qu'il entrepose au sein de l'Espace et fera son affaire personnelle de l'assurance de ses biens et de ceux dont la garde lui a été confiée.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable des éventuels vols pouvant survenir au sein de l'Espace. Il est de la seule responsabilité du Client de s'assurer pour l'ensemble de ses biens entreposés au sein de l'Espace ainsi qu'au titre de sa responsabilité civile.

## **ARTICLE 9 – MESURE SANITAIRE**

Les mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 doivent être respectées par le client. A savoir les mesures de distanciation, les mesures liées au port du masque dans les espaces communs y compris à l'extérieur et les mesures de lavage/désinfection des mains.

Le prestataire s'engage à mettre à disposition du gel hydroalcoolique et du savon à chaque point d'eau.

Un ménage hebdomadaire sera pratiqué par un professionnel qui désinfectera les surfaces collectives.

Pour les bureaux fermés ou les bureaux en open space le mobilier ne sera pas nettoyé par le personnel car le prestataire ne souhaite pas manipuler les affaires personnelles du client.

## **ARTICLE 10 - CAS DE FORCE MAJEURE**

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des présentes qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées des présentes pendant la durée de son existence et en cas d'empêchement temporaire. En cas d'empêchement définitif, le Contrat sera résolu de plein droit et les Parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code Civil.

Tant que l'état permet au travailleur de se rendre sur leur lieu de travail la COVID-19 n'est pas considéré comme un cas de force majeure.

## **ARTICLE 11 - DEMARCHE A SUIVRE EN CAS DE LITIGE**

Le contrat est soumis au droit français.

Les différends qui surviendraient entre les parties relatives à la conclusion, l'exécution de l'interprétation du contrat seront soumises aux tribunaux compétents sur l'agglomération de NANTES.

## **ARTICLE 12 – INFORMATIQUES ET LIBERTES**

En application de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client peuvent être nécessaires au traitement des Services fournis.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des Services.

Le traitement des informations communiquées, que ce soit ou non par l'intermédiaire du site Internet [www.atelier-tierdam.fr](http://www.atelier-tierdam.fr) répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

### **ARTICLE 13 – DROIT ACCES**

Conformément au règlement européen N02016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, chaque Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à la direction d'ATELIER TIERDAM.

Par ailleurs, en répondant à des formulaires d'information sur nos différentes plateformes web vous acceptez de recevoir de la communication publicitaire de la part d'ATELIER TIERDAM.

### **ARTICLE 14 - DECLARATION DES PARTIES**

Chacune des parties déclare :

- avoir la pleine capacité juridique ;
- que rien ne s'oppose à la conclusion du contrat ;
- exercer ses activités en conformité avec la réglementation qui lui est applicable ;
- que a conclusion du contrat ne contrevient à aucune obligation légale de règlement, professionnelle ou contractuelle qui la lie.
- exister valablement et régulièrement au regard du droit auquel il est soumis ;
- que la personne qui signe le contrat en son nom a tout pouvoir à cet effet et que ce contrat lui est valablement et régulièrement opposable.

### **ARTICLE 15 - CCGV**

ATELIER TIERDAM se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Le Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications

Le Client certifie avoir pris connaissance des mentions ci-dessus et les accepte sans réserve.

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 30/03/2021